



**- COMMISSION DRESSAGE -**  
**Compte rendu de la réunion**  
**du 11 Mars 2008**

**Les personnes présentes :** E.Thevenot, V.Frey, L.Karoutchi, C.Rivière, A.De Roose, D.Legoy, J.C.Cesari, P.Roch, C.Forlini, R.Quetglas, J.Arbusset, F.David, O.Chapuis.

**Les personnes excusées :** C.Delaigle.

### **1 Fonctionnement de la commission**

Franck David, nouveau responsable de la commission Dressage ouvre la séance et définit les modalités de fonctionnement de cette commission.

La commission se doit de répondre à des besoins émanant du terrain.

Le rôle des membres de la commission consiste à faire remonter les idées, les satisfactions et les critiques des cavaliers, entraîneurs et organisateurs avec lesquels ils sont en contact régulièrement.

Le travail de la commission consistera ensuite à réfléchir aux actions à mettre en place en constituant des groupes de travail adaptés.

Ce fonctionnement doit se faire dans le respect d'une cohésion de groupe, et d'une conduite solidaire à l'égard des décisions prises par la commission, ce qui n'empêchera pas les débats et discussions au sein de la commission.

Afin d'optimiser le temps de parole de chacun, et pour éviter des réunions trop longues, il est demandé à chacun d'être concis.

Toutes les personnes présentes s'accordent à dire qu'il est nécessaire d'agir dans le même sens pour un bon fonctionnement de la commission et acceptent ces conditions.

### **2 Inventaire du dressage en Provence**

Quelques points sont abordés et peuvent trouver des solutions rapides :

#### **Mise en place du calendrier annuel et disponibilités des juges :**

Il est proposé qu'une réunion « calendrier » soit programmée la première quinzaine d'octobre afin d'établir, avec les organisateurs et juges, les dates de concours de la saison à venir.

Les juges pourront alors préciser leurs disponibilités face à cette programmation.

La procédure à respecter : (Art.5.2 du règlement général)

- Septembre : Calendrier national. Les organisateurs des concours PRO doivent communiquer leurs dates prévisionnelles à la FFE avant début septembre.

- Entre le 1<sup>er</sup> et 15 octobre : Réunion calendrier Provence et disponibilités des juges

- Jusqu'au 15 novembre : Saisie DUC prévisionnelle de la saison à venir en fonction du calendrier établi. (L'organisateur renseigne uniquement la division qu'il souhaite organiser)

- Du 15 novembre au 1<sup>er</sup> décembre : Validation du calendrier prévisionnel par le CRE.

- Jusqu'à 2 semaines avant la date de clôture : L'organisateur peut saisir le détail de son avant programme.

Les DUC dites Hors délai ne peuvent être enregistrées qu'avec l'accord du CRE entre le 30<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> jour précédant le concours.

Une période de rattrapage est prévue fin avril pour les concours du 2<sup>ème</sup> semestre.

### Qualification pour les Championnats de France :

Il existe deux types de championnats :

Le championnat participatif où seules des participations en concours permettent l'accès au championnat.

Le championnat sélectif fondant ses qualifications sur la computer liste. Les points comptant pour la computer liste sont acquis sur les épreuves Préliminaires et Grand Prix de chaque niveau d'épreuves.

Il va donc falloir réfléchir aux avant programmes que les organisateurs pourront établir afin de permettre l'accès à ces épreuves.

### Constitution des avant programmes :

Beaucoup d'organisateur trouvent des difficultés à constituer leur avant programme.

Il est proposé qu'un groupe de travail soit constitué pour proposer des programmes types pouvant servir de modèles aux organisateurs.

Ces programmes doivent convenir à différents niveaux de concours intégrant les différentes divisions.

Le groupe de travail constitué est le suivant : P.Roch, JC.Cesari, L.Karoutchi, E.Thevenot.

A noter :

- Nécessité de programmer la Préliminaire ou le Grand Prix avec la reprise Libre du même niveau. (Art 2.6 du règlement spécifique)

- Idée d'intégrer les GP Poney sur les concours PRO de la région.

Olivier doit se renseigner auprès de FFE Club sur la procédure de programmation de ces épreuves en fonction du calendrier national.

### Formation des juges

C.Forlini, R.Quetglas et E.Thevenot soulèvent le problème de disponibilités des juges sur la région.

Il est constaté que le nombre de juges est insuffisant sur la région et que les formations établies jusqu'à présent n'ont pas débouché sur des habilitations.

Il convient de remédier de différentes façons :

- Augmenter la communication auprès des personnes intéressées par le jugement

- Etablir une liste de personnes ayant les qualités requises au jugement et les solliciter.

- Aider ces personnes dans leur démarche de formation, démarche souvent lourde à mener à terme.

- Donner aux juges N2 et N1 de la région les responsabilités de formation et de suivi de ces personnes.

- Solliciter la constitution du dossier d'habilitation téléchargeable sur le site de la FFE onglet « Infos » > « Techniciens fédéraux », une fois les tests réussis, pour habilitation du CRE.

### **3 Budget commission :**

La commission dispose d'un budget annuel de 8200 euros. Aujourd'hui de nombreuses dépenses ont été réalisées vers les actions suivantes :

- Défraiement des juges sur les concours Club, Ponam, Amateur et Pro et Championnat de Provence

- Achat des règlements fédéraux pour les juges habilités.

- Prise en charge des frais pour les stages juges SHF et N1-2

- Organisation stage juges N3-4 et candidats juges

La commission ne dispose plus que de 1724.51 euros jusqu'à fin août.

Compte tenu de la situation financière et des actions à venir : frais juges des concours à venir et stage œil juge poney, il est demandé à Olivier d'évaluer au mieux les dépenses jusqu'à fin août.

Ainsi des priorités pourront être données sur l'utilisation du budget restant, et en fonction des besoins établis, une demande de fonds supplémentaires pourraient être réalisées auprès du Conseil d'Administration du CRE.

Environ 4200 euros seront également à attribuer pour les concours. Ce budget est issu d'une convention Etat Région avec l'Union Equestre PACA qui est reconduite chaque année.

La commission devra réfléchir aux modalités de reversement.

#### **4 Actions à venir :**

- Stage « Œil du juge poneys » avec Annie de Roose à Pertuis au mois de juin.

Une deuxième date devrait être programmée, peut être au mois d'avril ? Estelle Thevenot doit questionner les clubs concernés.

Cela permettrait de disposer de plus de temps pour améliorer les reprises Libres avant Lamotte.

#### - Championnat Régional :

Il est convenu de se retirer de la participation du Championnat du Grand Sud, compte tenu de l'éloignement de l'évènement, du faible nombre de participants.

Un courrier doit être adressé dans ce sens à Béatrice Joubert. Olivier s'en charge.

L'idée de proposer un championnat régional tel que prévu dans l'article 4.1 du règlement général est lancée.

Pourquoi ne pas proposer un championnat à coupler avec la Côte d'azur ?

Christine Rivière se propose de contacter Catherine Astruc, responsable de la commission dressage en Côte et de lancer les démarches.

Le mois de septembre serait la période la plus propice à une telle organisation.

#### - Actions d'information

C.Forlini propose, avec l'aide de P.Roch, de rédiger un document à afficher sur les concours : il exposerait les nombreuses tâches qui incombent aux organisateurs ainsi qu'un compte d'exploitation afin de présenter aux participants l'ensemble des frais engagés et les difficultés rencontrées par les organisateurs à pérenniser leurs concours de dressage.

#### **5 Questions diverses**

- C.Rivière soulève l'idée d'un nouveau terrain de concours possible à Aix Meyreuil chez Frédéric Rivet. Il faudra voir avec lui pour une date éventuelle en fonction du calendrier déjà établi.

- René Quetglas soulève quelques points importants du courrier de la cavalière Amateur, Tiphaine Levêque adressé aux Cavaliers du Comtat. René rappelle que la commission doit oeuvrer pour et selon les besoins des cavaliers sur le terrain, et qu'il est important de ne pas l'oublier dans nos démarches.

Franck David précise qu'il est évident que la commission, par ses actions, doit favoriser l'accès à la pratique, mais qu'il ne faut pas occulter les difficultés rencontrées par les organisateurs et dont les cavaliers doivent nécessairement prendre conscience. C'est aussi cela le rôle de la commission.

Aucun autre point n'est soulevé, la séance est levée à 22h00.

Une prochaine réunion est prévue le 22 avril à 20h00 au CRE.